

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DASES 277 G Subventions (3 800 euros) aux associations Culture et bibliothèques pour tous et Association des veuves et veufs civils (ADVC) de Paris pour leurs actions de prévention en direction des seniors par l'accès à la culture et aux loisirs.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L-3.411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2 000 euros est attribuée à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous (15e) (SIMPA 19714 – dossier 2018_05562) au titre de l'année 2018.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 1 800 euros est attribuée à l'Association des veuves et veufs civils (ADVC) de Paris (9e) (SIMPA 20270 – dossier 2018_08262) au titre de l'année 2018.

Article 3 : Les dépenses seront imputées au chapitre 65, rubrique 4238, destination 4238005, nature 65748, du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2018 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO